



Département des
COTES-D'ARMOR
Commune de Pleudaniel

Elaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME
DOSSIER D'APPROBATION

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	17.02.2015	20.06.2016	28.06.2017

RENNES (siège social)
Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 14 55 70
Fax : 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 94 92 40
Fax : 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION**

Pièce 4

 **Ouest am**
L'intelligence collective au service des territoires

Ce document a été réalisé par :

Guillaume KIRRMANN, chargés d'études
Florence BRETECHE, cartographe / sigiste

SOMMAIRE

PREAMBULE

CADRE JURIDIQUE.....	6
PRINCIPE GENERAL	6
SECTEURS CONCERNES.....	6

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PRINCIPES D'AMENAGEMENT	8
ECHEANCIER	9

PREAMBULE

CADRE JURIDIQUE

Article L. 151-6 du Code de l'Urbanisme (extrait) :

« Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. »

PRINCIPE GENERAL

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont vocation à définir, pour un secteur donné, les principes d'aménagement envisagés. Elles se présentent sous forme écrite et/ou graphique. Les OAP sont déclinées selon trois axes :

- Mobilités : accès au site, desserte interne, continuités douces...
- Programmation urbaine : objectifs de densités, phasage...
- Modalités d'aménagement : environnement naturel et paysager, destination de certains espaces...

SECTEURS CONCERNES

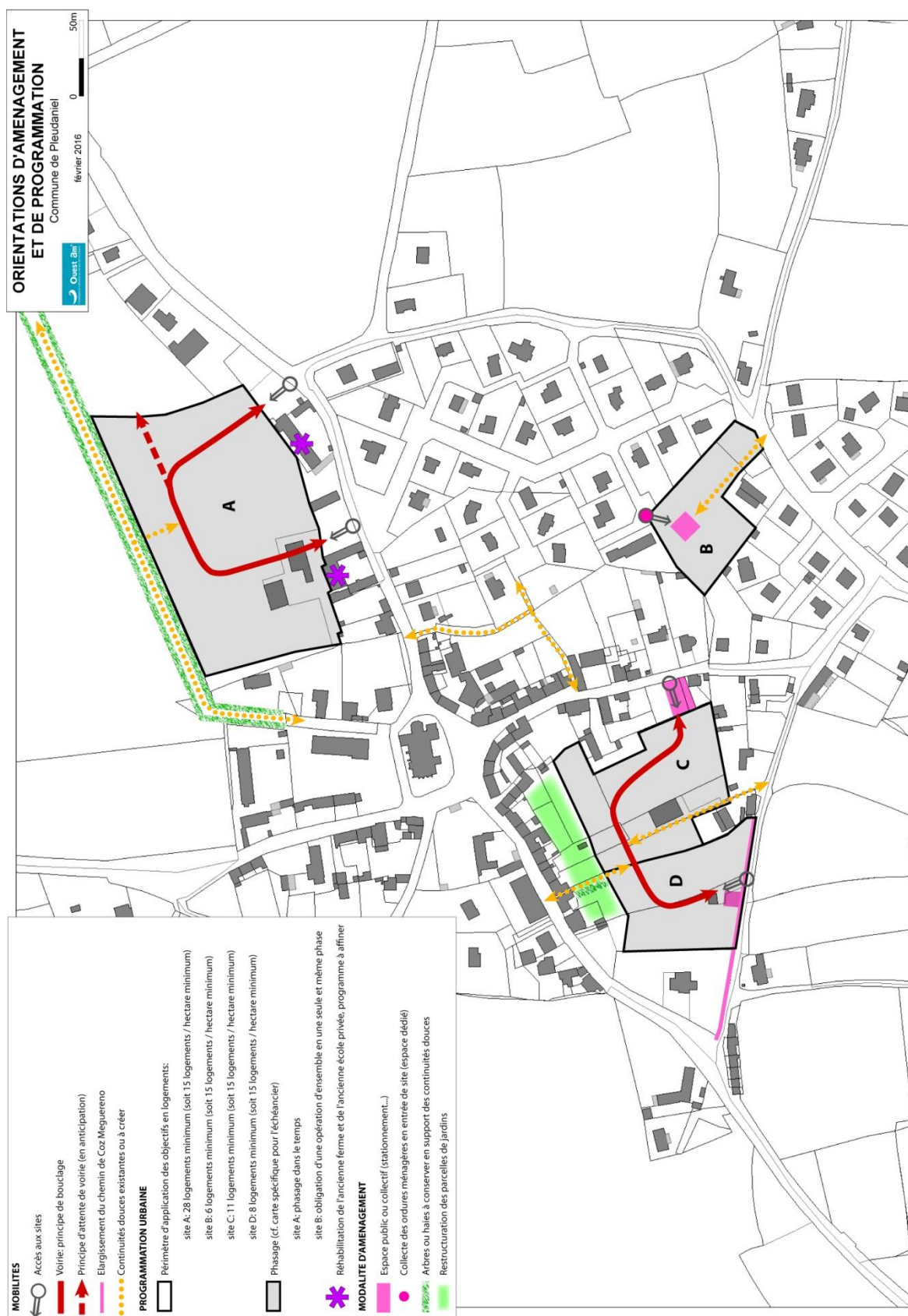
Dans le cas de la commune de Pleudaniel, 4 sites font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- Site A : route de Camarel ;
- Site B : rue de Piladen / rue Hent Avel Mor ;
- Site C : partie « est » du cœur d'îlot localisé entre la rue du Calvaire, la rue du Docteur Montreer et le Chemin de Coz Meguereno ;
- Site D : partie « ouest » du cœur d'îlot localisé entre la rue du Calvaire, la rue du Docteur Montreer et le Chemin de Coz Meguereno.

Les principes fixés portent ponctuellement au-delà de ces sites, notamment sur les volets relatifs aux mobilités et aux modalités d'aménagement.

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PRINCIPES D'AMENAGEMENT



ECHEANCIER

